

La Voix des T.P.

ORGAINE de la CELLULE COMMUNISTE des T.P.

— EDITORIAL —

Après s'être vautrée dans la boue de la trahison, la clique réactionnaire se mit en devoir de retourner la veste ... et de se donner une étiquette de "gauche"

Chacun connaît la collection d'épithètes du Rassemblement local, et de certains autres partis.

Aujourd'hui, acculés à prendre position sur la question des salaires et des traitements, tous ces partis "populaires" "sociaux" etc... se démasquent et apparaissent tels qu'ils sont les valets d'un patronat rapace, plaçant ses intérêts égoïstes de classe avant l'intérêt du pays, et dont l'influence sur la haute administration locale n'est plus à démontrer

Faut-il rappeler, que pour la satisfaction des justes revendications des travailleurs, le Parti Communiste Français, n'a pas hésité à faire dépendre sa participation au gouvernement d'une promesse écrite du Président Bidault ?

En Tunisie l'Union des Syndicats Confédérés a réclamé avec force un salaire horaire minimum de 17 f,50 et pour l'ouvrier agricole 85 f par jour et le Bureau Politique de notre Parti s'est prononcé sans réserves pour la satisfaction immédiate de ces légitimes revendications.

Quel a été par contre la position des Partis réactionnaires ?

Toujours des faux-fuyants, des larmes de crocodile, de profondes dissertations sur un prétendu "cercle vicieux" qui n'existe que par la complaisance dont on fait preuve à l'égard du grand patronat exploitant sans vergogne la détresse des travailleurs.

-Assez d'atermoiements

-Réalisation immédiate des traitements et salaires.

-Augmentation du taux des allocations familiales (les caisses de compensations sont florissantes, des centaines de millions s'y entassent)

-Baisse du coût de la vie.

Ces revendications élémentaires ne peuvent plus souffrir de retard. La situation de nos ouvriers de nos fonctionnaires est dramatique.

Il faut aller vite. Les masses travailleuses s'impatientent et réclament la satisfaction urgente de ces revendications.

UNION & ACTION

Les ouvriers des Travaux Publics sont sur le point de voir aboutir

deux de leurs plus légitimes revendications:

-Commissionnement des temporaires aux fonctions permanentes

-Création de retraites pour les commissionnés.

Certes ces revendications ne sont pas les seules.

Certaines autres ont déjà été satisfaites. D'autres

ne le sont pas encore. Mais les résultats obtenus

démontrent ce que peut une organisation syndicale

unie, faisant bloc derrière ses dirigeants.

Bravo, camarades ouvriers en avant pour de nouvelles victoires.

Les fonctionnaires se réjouissent de vos succès

et auront à cœur d'imiter votre discipline et de

faire preuve d'une parfaite unité syndicale.

CHEZ LES CONTRACTUELS.

Dans un de nos précédents bulletins, nous avons

parlé du prolétariat administratif et avons évoqué

notamment la situation des agents auxiliaires, catégorie

à laquelle il faut titulariser sans délai.

Examinons maintenant le cas des contractuels, si

injustement attaqués devant l'opinion publique,

et au Grand Conseil. Ces attaques ne font pas la

distinction entre la situation exceptionnelle faite à

certaines contractuels et

la masse des agents de notre administration dont la situation peu brillante vient d'être durement

aggravée.

LA CELLULE

la masse des agents de notre administration dont la situation peu brillante vient d'être durement aggravée.

.....

.....
En effet, une circulaire en date du 2 Avril a réduit la durée des contrats à 6 mois au lieu de un et deux ans, et le préavis à un mois au lieu de trois. D'où aggravation sensible de la précarité de leur situation.

De plus une division absolument arbitraire est établie entre les contractuels; et ceux qu'on qualifie "administratifs" se voient assimilés aux temporaires (congruement de un mois à 18 jours, impossibilité de bénéficier des augmentations qui vont être accordées aux titulaires, etc...)

Dans un rapport récemment adressé aux autorités compétentes, le syndicat des Contractuels réclame l'annulation de la circulaire désastreuse du 2 Avril (dont une partie a déjà été modifiée grâce à l'action énergique de l'organisation syndicale).

Par ailleurs, il insiste pour que soit mise fin à l'anarchie qui prévaut à leur classement, rétribution et avancement et demande l'élection de délégués pour procéder en accord avec l'Administration à ce classement général.

De même il estime nécessaire la participation des contractuels aux côtés de leurs camarades titulaires aux travaux de la Commission de Réforme Administrative.

Dans l'immédiat, il réclame l'extension aux contractuels du complément de traitement et de la prime de technicité.

Les agents contractuels ne marchandent pas leurs efforts pour la Reconstruction et l'Industrialisation du pays. Il est temps qu'on cesse de les traiter en parents pauvres, bons à servir de cibles à la satire journalistique.

~ ~ ~ ~ ~
demandent à connaître le projet de leur nouveau statut avant qu'il ne soit sanctionné officiellement. Ils pourront ainsi présenter leurs observations éventuelles.

AMI LECTEUR

L'Avenir de la Tunisie publie chaque semaine des articles importants intéressant les fonctionnaires.

Ainsi nos camarades ont pu lire dans les derniers numéros des articles pertinents sur le recrutement administratif, les catégories déshéritées, les indemnités, la réorganisation administrative, etc...

L'Avenir de la Tunisie est le porte-parole de toutes les couches laborieuses de notre pays.

Ouvriers, Fonctionnaires, Intellectuels :

ABONNEZ-VOUS A...

..L'AVENIR DE LA TUNISIE

AU PAYS

de cocagne

D'après un article publié à Paris, la Tunisie serait ravie nue à l'âge d'or.

Qu'en pensent nos sinistrés, nos ouvriers agricoles, nos mineurs et la masse de nos fonctionnaires? Qu'en pensent aussi ceux qu'on a attirés ici par des promesses alléchantes? Une partie d'entre eux, et souvent des meilleurs est déjà retournée dans la métropole.

Espère-t-on avec de tels articles camoufler certaines vérités, et justifier la politique rétrograde appliquée en ce pays?

SUR LES CHANTIERS

LOI DES CADRES

Nos camarades ouvriers ont fait preuve d'une grande modération dans leurs demandes de revolarisation des indemnités de déplacements.

Mais ils demandent avec raison que ces nouveaux taux soient applicables à partir du 1^{er} octobre 1945.

Par ailleurs, nos camarades ouvriers demandent à connaître le projet de leur nouveau statut avant qu'il ne soit sanctionné officiellement. Ils pourront ainsi présenter leurs observations éventuelles.

Une loi des cadres, nous dit-on, fixe les effectifs permanents nécessaires à une administration.

Pourtant la loi des cadres des T.P. actuelle n'a pas prévu une seule dactylo ou sténo-dactylo titulaire. C'est à croire que les chefs de notre administration tapent eux-mêmes leur courrier.

Disons plutôt qu'on table sur les difficultés de notre Jeunesse pour l'obliger à se contenter de situations de temporaires, sous-payés et si faciles à congédier.